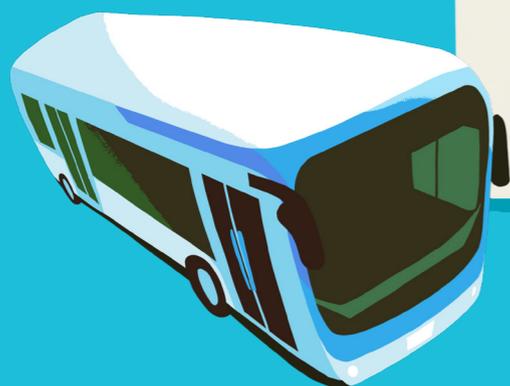




LES JUSTIFICATIFS D'IDENTITÉ

JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS

- Carte d'identité
- Livret de famille
- Passeport
- Carte de résident temporaire
- Carte de séjour temporaire
- Carte de ressortissant d'un état membre de l'union européenne ou de l'Espace Economique Européen
- Extrait d'un acte de naissance
- Acte de naissance (copie intégrale)
- Attestation de remise de passeport
- Attestation CPAM
- Certificat de scolarité



FORFAIT IMAGINE R 2022/2023

JUNIOR - 11 ANS



À NOTER : ces informations sont d'ordre général, seule une analyse de chaque document reçu permettra de confirmer l'acceptation du justificatif.